

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal **séance du 30/09/2026**

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à
Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-141

Objet : GARDERIE MUNICIPALE : MISE A JOUR DU REGLEMENT

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Madame Corinne PERRÉ, Adjointe déléguée, qui expose :

Les modalités d'inscription et de paiement du service de garderie périscolaire ont évolué depuis la rentrée de septembre 2026, en raison de l'adhésion au portail de gestion d'une société spécialisée.

Les tarifs demeurent inchangés (ticket journalier et forfait trimestriel), mais, compte-tenu des impératifs du nouveau logiciel, le carnet de 10 tickets est supprimé. Le forfait trimestriel est dorénavant appliqué au-delà de 16 présences quotidiennes.

Les règlements sont maintenant possibles par paiement en ligne via la plateforme du Trésor Public, par prélèvement bancaire automatique ou par paiement suite à émission d'un titre recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

— Décide de modifier le règlement de la garderie périscolaire afin de prendre en compte les nouvelles modalités d'inscription et de paiement suite à l'informatisation du service.

—

— **Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

Le Maire,

Marie-Noëlle AMIOT

